

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 FÉVRIER 2015

Délibération n° D-2015-40

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 27/01/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 09/02/2015

Centre Culturel municipal et Médiathèque municipale François
Mitterrand - Convention de prestations de service entre la Ville
de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais -
Avenant n°2

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Dominique SIX

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Excusés :

Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Amaury BREUILLE.

Direction Patrimoine et Moyens

**Centre Culturel municipal et Médiathèque municipale
François Mitterrand - Convention de prestations de
service entre la Ville de Niort et la Communauté
d'Agglomération du Niortais - Avenant n°2**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Centre d'Action Culturelle est un établissement recevant du public de première catégorie, composé à la fois de la bibliothèque, de la médiathèque du Port, de la placette et de la Scène Nationale du Moulin du Roc.

Une convention de prestations de services, en date du 31 mai 2005 et son avenant n°1 en date du 22 novembre 2007, organisent la répartition financière d'un certain nombre de coûts techniques indivisibles aujourd'hui assumés par la Ville de Niort.

Il s'avère que lors de la rédaction de cette convention, les charges suivantes assumées directement par la Scène Nationale du Moulin du Roc pour le compte de la Ville de Niort n'avaient pas été prises en compte pour un total annuel de 31 841,00 € :

- permanence d'agents SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes) lors de la présence du public usager de la bibliothèque aux horaires de fermeture de la Scène Nationale pour un montant de 19 296,00 € ;
- ménage quotidien de la placette dont l'usage est partagé avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) pour un montant de 12 545,00 €.

Il est proposé d'intégrer les dépenses ci-dessus au sein d'un avenant à la convention en cours d'exécution.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications mentionnées ci-dessus au sein de l'avenant n°2 portant sur la convention de prestations de services avec la CAN en date du 31 mai 2005 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY